

Bilan économique du secteur de la pêche au Sénégal en 1987.

F. Foucault , C. Chaboud et R. Brendel .

RÉSUMÉ :

La contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale, tant au niveau du P.I.B, de la balance des paiements, ou de l'approvisionnement du marché intérieur en protéines est de première importance.

Basée sur la "méthode des effets", cette étude permet d'appréhender, pour l'année 1987, la valeur et la répartition des richesses dégagées par chaque filière du secteur de la pêche. De même, les coûts en devises sont appréciés par les importations incluses.

Les résultats permettent de mieux mesurer les importances respectives des différentes filières de produits halieutiques en fonction des critères de valeur ajoutée, de contribution à la balance extérieure.

ABSTRACT :

The sector of the maritime fishery makes a handsome contribution to the national economy.

The value and the distribution of the income resulting from each branch of this activity are studied here for 1987 by the " méthode des effets ". The cost in currency are estimated by include importations.

The relative importances of different branches are shown by these results in terms of the criterion of the value-added and the balance of payment.

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

La production totale de la pêche maritime atteint, en 1987, 310.000 tonnes contre 180.000 tonnes en 1980 (Source CRODT/ISRA¹). La pêche artisanale représentait, à elle seule, environ trois quarts des débarquements. Pour la pêche thonière, 30.120 tonnes ont été mises à quai et traitées par les conserveries dakaroises.

En 1987, les produits de la pêche couvraient près du tiers des exportations totales du Sénégal. La valeur du poisson, des coquillages, des mollusques et des conserves de poissons (essentiellement de thon) exportés est estimée à 71 milliards de francs CFA². Le secteur de la pêche maritime fournit environ 40.000 emplois directs, soit 1,3% de la population active totale. 60% des protéines animales consommées localement sont d'origine marine. La pêche est, par conséquent, un secteur clé de l'économie du Sénégal.

Pour étudier les implications du secteur sur l'ensemble de l'économie nationale, nous nous proposons de nous inspirer de la méthode des effets (CHERVEL & LEGAL, 1976) et de l'étude réalisée en Mauritanie en 1987 par la cellule d'appui au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime de la République Islamique de Mauritanie. A la valeur ajoutée de chaque produit final du secteur sera additionné le total des valeurs ajoutées des consommations intermédiaires et services consommés en amont. Ce calcul sera également effectué pour les importations. Ceci nous donnera respectivement les valeurs ajoutées et importations incluses du secteur. La répartition des richesses créées sera ensuite estimée.

De façon à mieux visualiser la structure de la branche pêche au Sénégal, nous avons établi, dans un premier temps, l'organigramme des flux de poissons entre les différents agents. Ainsi, nous constatons l'existence de trois principales filières issues respectivement de la pêche artisanale, de la pêche chalutière et de la pêche thonière.

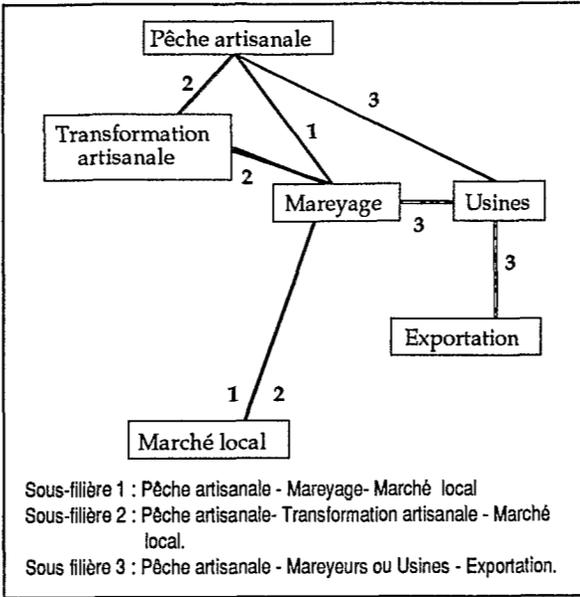
Orientée principalement vers le marché intérieur, la filière pêche artisanale est, en volume, la plus importante avec plus de 230.000 tonnes, soit près des trois quart des captures totales débarquées. Il est à remarquer qu'une partie non négligeable des produits de la pêche artisanale part à l'exportation par le biais des mareyeurs et des sociétés d'exportation. Il s'agit le plus souvent d'espèces démersales nobles, telles que crevettes, céphalopodes, sparidés et mérus. Par la suite, nous considérerons trois sous-filières.

La répartition du volume des prises débarquées par la pêche chalutière est légèrement en faveur des congélateurs, 59% contre 41% aux glaciers. La totalité des débarquements, près de 49.000 tonnes, est exportée par les entreprises d'exportation ou les armements, directement ou après transformation.

La filière du thon appertisé est la plus simple puisque seulement trois agents la composent ; les thoniers, les conserveries et les unités de stockage. En 1987, environ

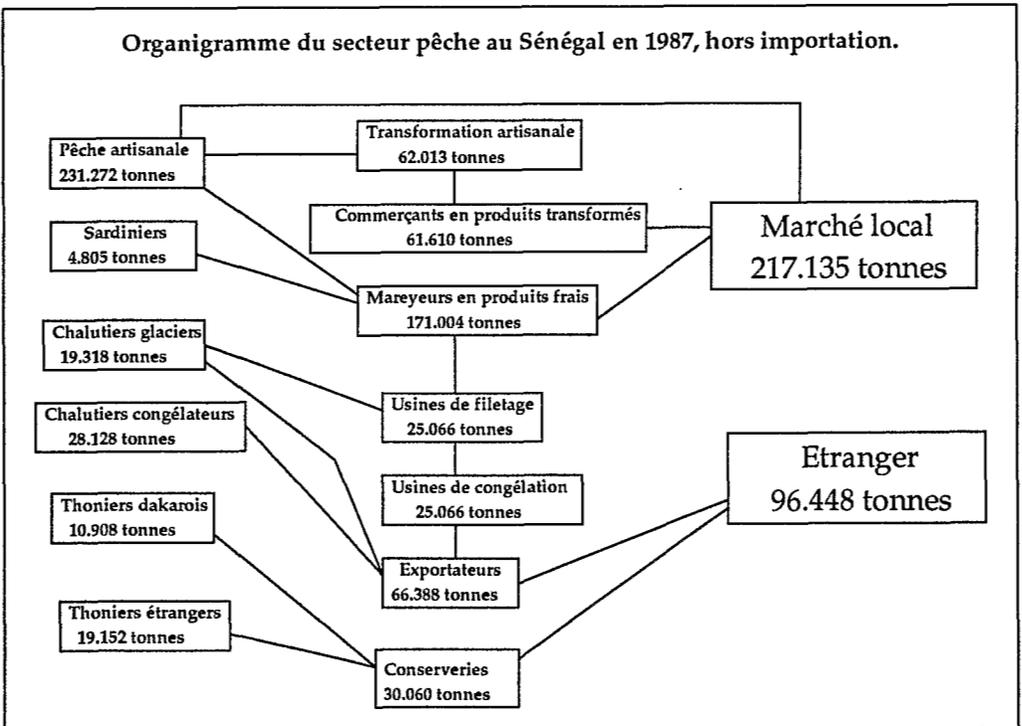
¹ Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye, /Institut Sénégalais de Recherches Agricoles.

² Seuls les prix FOB des principales espèces exportées sont connus. Les autres ont été estimés à partir des marges moyennes des mareyeurs et des prix au débarquement.



30.000 tonnes ont été traitées dans les conserveries dakaroises pour une valeur totale à l'exportation dépassant 17 milliards de francs CFA. Après une croissance régulière entre 1977 et 1984, La production de thon appertisé connaît un ralentissement sensible (CHARNEAU, 1988). A la fin des années 70, les conserveries sénégalaises avaient obtenu de nouvelles parts de marché en Allemagne, au Royaume-Uni et au Danemark. Elles leur ont finalement échappées, notamment en raison de la concurrence accrue des exportations thaïlandaises sur le marché européen.

Les flux figurant sur l'organigramme sont en équivalent frais pour permettre les comparaisons entre les différents agents. Afin de ne pas alourdir inutilement cet organigramme, les unités de stockage n'y figurent pas. En effet, il est légitime de penser que les entrées et sorties de marchandises stockées sont égales. Par contre, les entrepôts interviendront dans le sché-



ma en valeur car il existe un coût et une valeur ajoutée lors du stockage du poisson qu'il est indispensable de prendre en compte.

Lors de la réalisation de ce schéma, les agents directs de la branche de la pêche ont ainsi été répertoriés. Pour chacun d'entre eux, les consommations intermédiaires font l'objet d'une enquête. Il en est de même pour leurs charges et profits d'exploitation. Par la suite, les agents fournisseurs du secteur seront incorporés. Ceci nous permettra d'établir un tableau d'échanges économiques du secteur des produits de la mer, outil indispensable à l'estimation du contenu en valeur ajoutée et importations du produit final.

Afin de disposer des informations nécessaires sur l'ensemble du domaine de l'étude, nous avons restreint l'analyse à l'année 1987. En effet, les différentes sources de données dont nous pouvions disposer n'étaient suffisantes que jusqu'à cette période. Néanmoins, ce type d'étude ne peut être un outil d'aide à l'aménagement et au développement du secteur que si ce travail est actualisé régulièrement, dans le cadre d'un observatoire économique de la pêche par exemple.

LES SOURCES D'INFORMATIONS :

Suivant les activités retenues, deux approches ont été considérées ;

- Lorsque l'agent est en situation de monopole sur le marché, nous avons directement recueilli les comptes d'exploitation auprès de l'entreprise concernée. C'est le cas des sociétés nationales comme la SONES³ pour la distribution de l'eau, de la SENELEC⁴ pour l'électricité, ou encore la SAR⁵ pour les produits pétroliers. Il en va de même pour les services portuaires avec le Port Autonome de Dakar.
- Pour les autres activités, nous avons multiplié les sources de données afin de pouvoir les recouper entre elles.

Ainsi, les statistiques de débarquement, tant pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle, proviennent à la fois du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (C.R.O.D.T.) et de la Direction de l'Océanographie et de Pêches Maritimes (D.O.P.M.). La valorisation par espèces des quantités débarquées par les pirogues a été réalisée à partir des enquêtes du CRODT sur l'ensemble des plages de la Grande et Petite côte. La valeur de la production du Sine-Saloum et de la Casamance a été estimée sur la base des prix moyens recueillis sur les plages enquêtées du littoral.

Pour la pêche industrielle, chalutière et thonière, nous avons considéré les prix figurant sur les feuilles d'achat d'usines. Ces résultats ont été confrontés aux données de la D.O.P.M. et aux déclarations à la Direction de la statistique de vingt quatre armements ; quinze à la pêche chalutière et neuf à la pêche thonière.

³ Société Nationale des Eaux du Sénégal

⁴ Société Nationale d'Electricité

⁵ Société Africaine de Raffinage

L'activité du mareyage local a été estimée en reprenant et en actualisant la fonction de coût établie par CHABOUD (1983). Un taux de marge constant de 29% a été attribué aux détaillants.

Les soldes caractéristiques de gestion des conserveries et des industries d'emballages nous ont été transmis par la direction de la statistique. Ainsi, nous connaissons, pour ces activités, non seulement leurs résultats, mais aussi leurs consommations intermédiaires.

La Direction de la statistique nous a, d'autre part, communiqué les comptes d'exploitation d'une douzaine d'entreprises dont l'activité principale est l'exportation de produits de la mer, soit directement, soit après transformations. Ces soldes caractéristiques de gestion ont été extrapolés à partir des quantités traitées et vérifiés avec une valorisation suivant les tarifs F.O.B. des usines du volume par espèces déclaré à l'exportation à la D.O.P.M.. Ces entreprises n'ayant pas de comptabilité analytique, il ne nous a pas été possible de distinguer l'activité de transformation et celle d'exportation.

Nous tenons à remercier, ici, la Direction de la statistique, la D.O.P.M., le CRODT ainsi que les sociétés qui ont bien voulu nous fournir les informations indispensables à cette étude. Les comptes de chaque activité ont été estimés suivant les spécificités des données disponibles. Lors du dépouillement des soldes caractéristiques de gestion fournis par la Direction de la statistique, nous n'avons pas retenu les comptes hors exploitation.

LES PRINCIPAUX AGENTS DU SECTEUR DE LA PÊCHE

Nous présentons, pour chacun des principaux agents du secteur, un tableau récapitulatif de leur comptes. Les pertes n'apparaissent pas dans la ventilation de la valeur ajoutée, ce qui explique les écarts qui pourraient exister.

La pêche chalutière côtière (hors sardiniers) :

Les chalutiers congélateurs ont débarqué 28.127 tonnes en 1987 contre 19.318 tonnes pour les chalutiers glaciers. La valeur estimée des prises mises à quai est de 14 milliards de francs CFA pour les premiers et 3,7 milliards de francs CFA pour les seconds. La différence significative qu'on enregistre sur le prix moyen au débarquement s'explique par la structure des prises. Plus de 3.000 tonnes de crevettes ont été congelées en mer et seulement 443 tonnes débarquées fraîches.

Le taux de valeur ajoutée des armements s'élève en 1987 à 37%. La faiblesse de ce ratio s'explique par l'importance des consommations intermédiaires, notamment en produits pétroliers qui représentent à eux seuls près du tiers du chiffre d'affaires de l'ensemble de la flottille.

Les consommations intermédiaires en carburant ainsi qu'en lubrifiant ont été estimées pour chaque navire en fonction de son type, sa puissance et du nombre de jour de mer, d'après l'étude de R. BRENDEL (1990). Ainsi, près de 58 millions de

Compte de la pêche chalutière :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	20.551	100%
Consommations intermédiaires	12.806	62,3%
dont		
Gas-oil et lubrifiants	6.234	48,6%
Eau	63	0,5%
Electricité	7	0,1%
Transport	1.025	8,0%
Fournitures	983	7,6%
Entretien	1.888	14,8%
Télécommunications	266	2,1%
Frais bancaires	295	2,3%
Transitaires	58	0,5%
Frais de port	310	2,4%
Autres	1.677	13,1%
Valeur ajoutée	7.745	37,7%
+ Etat (subventions)	+ 387	
	8.132	
dont :		
Salaires	3.950	48,6%
Etat (Impôts et taxes)	1.162	14,3%
Amortissements	1.936	23,8%
Autres	1.084	13,3%

litres de carburant et 290.000 litres d'huile auraient été nécessaires à la flottille pour une valeur de 6.234 millions de francs CFA.

La structure de la valeur ajoutée dégagée par la pêche chalutière montre que plus de la moitié de celle-ci est distribuée sous forme de salaires.

La pêche artisanale :

La production de la pêche artisanale est en 1987 de 231.272 tonnes pour une valeur estimée de 26,6 milliards de francs CFA.

Pour la valorisation de la production, nous avons utilisé les prix collectés sur les lieux de débarquement par le CRODT. L'indice des prix à la consommation de produits africains publié par la Direction de la statistique sert de déflateur. Un prix constant moyen sur 10 ans a été affecté à chaque espèce.

Les coûts de production de la pêche artisanale ont été estimés par région, type d'engin, grand poste de dépenses et par sortie à partir des travaux de BELLMANS (1983) et DIAKHATE (1984). Ainsi nous avons considéré les consommations intermédiaires en deux catégories : celles représentant des coûts fixes comme l'entretien, le moteur et la pirogue, et celles liées à des coûts variables. C'est le cas des appâts (2,8%* des consommations intermédiaires), du carburant (58,5%*) et de la nourriture (autour de 10%*). Les calculs du nombre de sorties annuelles ont été réalisés à partir des recensements du parc piroguier réalisés semestriellement par le CRODT. Aucune enquête comparable n'est effectuée ni en Casamance ni dans le Sine-Saloum. Nous avons donc extrapolé les résultats de la Grande et Petite côte à ces deux régions sur la base de la production. Pour cela, nous faisons l'hypothèse d'une égalité, en moyenne pour chaque type d'engin, entre les régions quant aux rendements. La séparation géographique retenue entre la grande et la petite côte est la pointe des Almadies. Le taux de valeur ajoutée calculé avec ces hypothèses est de 80% en 1987 pour la pêche artisanale maritime.

* Ces proportions varient suivant les types d'embarcations. Il s'agit ici des chiffres moyens.

Quant à la répartition de la valeur ajoutée, nous nous sommes appuyés sur les travaux de J. WEBER (1980), M.S. BELLEMANS (1983) et T. DIAKHATE (1984). Les trois quarts des richesses dégagées par l'activité des pirogues sont redistribués sous forme de revenu aux pêcheurs.

Il n'existe pas véritablement de subventions à la pêche artisanale. De ce fait, elles n'apparaissent pas dans le tableau d'échanges économiques.

Néanmoins, les unités de pêche bénéficient d'une détaxe sur les moteurs et surtout sur le carburant. De plus, la Caisse de Stabilisation redistribue 55,9 FCFA par litre d'essence. Pour le calcul du manque à gagner de l'Etat, nous n'avons considéré que l'exonération de la TVA. Le litre de carburant est facturé 155 FCFA aux pêcheurs au lieu de 226,4 FCFA (prix T.T.C. sans stabilisation), soit une aide indirecte de 1,4 milliard de FCFA. Celle correspondant aux moteurs s'élèverait à près d'un milliard de FCFA. Cette estimation est calculée sur la base d'une durée de vie moyenne de deux ans. Le taux de taxe est de 78,35% (15% de droits de douane, 30% de taxe d'importation, 20% de TVA et 3% de timbre douanier).

Compte de la pêche artisanale :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	26.666	100%
Consommations intermédiaires	5.414	20,3%
dont :		
Carburant et lubrifiants	3.171	58,6%
Fournitures	169	3,1%
Entretien	366	6,8%
Autres consommations locales	1.554	28,7%
Produits de la pêche artisanale	154	2,8%
Valeur ajoutée	21.252	79,7%
+ Etat (subventions directes)	0	
	21.252	
Salaires	17.002	80,0%
Etat (Impôts et taxes)	NC	
Amortissements	NC	
Autres	4.250	20,0%

La pêche thonière :

Les prises débarquées des trois principales espèces de thons (Albacore, Listao et Patudo) s'élèveraient à 30.060 tonnes d'après les statistiques du CRODT. La flottille basée à Dakar représente 36% des débarquements. Dans le tableau d'échanges économiques, nous avons comptabilisé les apports de la flottille étrangère non basée à Dakar en importation. Il faut noter que 1.440 tonnes, pour une valeur estimée à 428 millions de FCFA, ont été mises à quai à Abidjan par le seul grand sénégalais en activité. Ceci figure en exportation dans le tableau.

Compte de la pêche thonière :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	6.027	100%
Consommations intermédiaires	1.702	28,2%
dont :		
Gas-oil et lubrifiants	273	16,0%
Transport	41	2,4%
Fournitures	167	9,8%
Entretien	530	31,2%
Transitaires	58	3,4%
Frais de port	359	21,1%
Autres	274	16,1%
Valeur ajoutée	4.325	71,8%
+ Etat (subventions)	0	
	4.325	
dont :		
Salaires	2.465	57,0%
Etat (Impôts et taxes)	1.038	24,0%
Amortissements	260	6,0%
Autres	562	13,0%

La valorisation des captures a été réalisée à partir des prix de règlement SOVETCO (Coopérative de commercialisation regroupant les armements

français et africains associés) qui sont représentatifs des cours mondiaux. La comparaison de ce résultat avec les données de la D.O.P.M. et les statistiques d'achats des conserveries fournies par la Direction de la statistique révèle des écarts d'estimation respectivement de 3 et 5%. Par la suite, nous retiendrons, comme pour les conserveries, les chiffres de la Direction de la statistique, soit près de 6 milliards de francs CFA.

La structure des coûts de production et de la valeur ajoutée provient des comptes d'exploitation de 9 armements thoniers. Cet échantillon semble suffisamment représentatif de l'ensemble de la flottille pour permettre une estimation raisonnablement fiable par extrapolation. Les principaux postes en consommations intermédiaires sont les fournitures et les redevances au Port Autonome de Dakar (P.A.D.). Le taux de valeur ajoutée s'élève à plus de 70%. La masse salariale représente plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par cette pêcherie.

Les conserveries :

Compte des conserveries :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	17.424	100%
Consommations Intermédiaires	15.869	91,1%
dont		
Gas-oil et lubrifiants	237	1,5%
Eau	80	0,5%
Electricité	184	1,2%
Transport	380	2,4%
Fournitures	1.565	9,9%
Entretien	85	0,5%
Télécommunications	71	0,5%
Frais bancaires	124	0,8%
Achats de thons (Sénégal)	6.027	38,0%
Achats d'emballages (Sénégal)	2.118	13,3%
Achats directs à l'étranger	4.196	26,5%
Frais de port	100	0,6%
Autres	702	4,3%
Valeur ajoutée	1.555	8,9%
+ Etat (subventions)	700	
	2.255	
dont:		
Salaires	1.415	62,7%
Etat (Impôts et taxes)	218	9,7%
Amortissements	202	9,0%
Autres	420	18,6%

Elles sont au nombre de trois ; la SNCDS, INTERCO, ex-SAPAL et la SAIB. Nous avons pu obtenir leurs comptes d'exploitation agrégés auprès de la direction de la statistique. Ainsi, nous connaissons les soldes caractéristiques de gestion pour l'ensemble de l'activité.

Le chiffre d'affaires de cette activité atteint 17,4 milliards de francs CFA en 1987. La quasi-totalité de la production de thon appertisé est exportée. Le marché intérieur ne représente que 148 millions de francs CFA, soit 1%.

Les conserveries forment l'agent le plus subventionné par l'état. Elles ont reçu, en 1987, pour près de 700 millions de francs CFA. Cette aide significative couvrirait alors la moitié des charges salariales. Le taux de valeur ajoutée de moins de 9% s'explique par le coût des consommations intermédiaires. Les emballages et le thon représentent à eux seuls 75% du chiffre d'affaires.

Les industries d'emballages :

Les soldes caractéristiques de gestion de cette branche nous ont été transmis par la Direction de la statistique. Nous avons retenu trois entreprises : la société Carnaud qui a le monopole de la distribution des boîtes en fer blanc, La Rochette et Rufzac qui commercialisent les emballages carton et plastique. Le chiffre d'affaires de cette branche destinée au secteur de la pêche est de 3,9 milliards de francs CFA, dont plus de 2

Compte des industries de l'emballage:	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	3.902	100%
Consommations intermédiaires	2.837	72,7%
dont :		
Gas-oil et lubrifiants	38	1,3%
Eau	5	0,2%
Electricité	58	2,0%
Transport	29	1,0%
Fournitures	406	14,3%
Entretien	108	3,8%
Télécommunications	28	1,0%
Frais bancaires	36	1,3%
Achats directs à l'étranger	2.016	71,1%
Autres	113	4,0%
Valeur ajoutée	1.065	27,3%
+ Etat (subventions)	0	
	1.065	
dont :		
Salaires	511	48,0%
Etat (Impôts et taxes)	85	8,0%
Amortissements	160	15,0%
Autres	309	29,0%

milliards de francs CFA proviennent des trois conserveries dakaroises. Il est à noter que près de la moitié des consommations intermédiaires nécessaires à ces industries sont des importations. Le taux de valeur ajoutée de cette activité est de 27% pour 1987. La masse salariale couvre 50% de la valeur ajoutée.

Le mareyage et la distribution locale :

Nous avons dissocié le mareyage de produits frais et la commercialisation des produits transformés lors de l'estimation de leurs comptes. Toutefois, les méthodes employées sont identiques.

Le chiffre d'affaires de l'activité du mareyage local est de 32,1 milliards de francs CFA pour les produits frais et de 13,8 milliards pour la commercialisation des produits issus de la transformation artisanale. Les taux de valeur ajoutée sont respectivement de 45% et 56%. La différence correspond à un taux de marge supérieur sur les produits transformés dû au faible prix d'achat sur les plages. Ceci se retrouve sur le taux de valeur ajoutée de la transformation artisanale qui n'est que de 33%.

Compte du Mareyage local et de la commercialisation :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	45.980	100%
Consommations intermédiaires	23.790	51,7%
dont :		
Gas-oil et lubrifiants	1.405	5,9%
Fournitures	2.635	11,1%
Entretien	1.039	4,4%
Achat à la pêche artisanale	15.201	63,9%
Achat à la transformation artisanale	3.510	14,7%
Valeur ajoutée	22.190	48,3%
+ Etat (subventions)	0	
	22.190	
dont :		
Salaires	444	2,0%
Etat (Impôts et taxes)	910	4,1%
Amortissements	865	3,9%
Autres	19.971	90,0%

La part de la valeur ajoutée affectée aux amortissements représente moins de 4%. Ceci s'explique par le très faible taux de remplacement des véhicules lié à leur utilisation prolongée.

Les mareyeurs exportateurs et les usines de transformation autres que les conserveries :

Compte des Usines de transformation (unités de filetage et de congélation) :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	8.955	100%
Consommations intermédiaires	8.644	96,5%
dont :		
Gas-oil et lubrifiants	155	1,8%
Eau	80	1,0%
Electricité	1.000	11,6%
Transport	122	1,4%
Fournitures	315	3,6%
Entretien	144	1,7%
Télécommunications	NC	?
Frais bancaires	NC	?
Achats à la pêche chalutière	3.744	43,3%
Achats d'emballages	293	3,4%
Achats entre usines	2.362	27,3%
Frais de port	48	0,6%
Autres	381	4,4%
Valeur ajoutée	311	3,5%
+ Etat (subventions)	21	
	332	
dont :		
Salaires	177	53,2%
Etat (Impôts et taxes)	37	11,1%
Amortissements	72	21,6%
Autres	47	14,1%

-tion et du mareyage a été établi par comparaison des comptes entre les sociétés de mareyage exclusivement et celles ayant la double activité, transformation et mareyage.

Dans le tableau d'échange économique, nous avons considéré trois agents: les unités de filetage, les unités de congélation et le mareyage international.

Le total des exportations pour cette branche est de 54,4 milliards de francs CFA pour un volume de 66.000 tonnes de poisson en équivalent frais avec un taux de valeur ajoutée de 22%. Une politique commerciale plus attentive au marché mondial, et notamment français, en vue du marché commun européen de 1993 améliorerait sensiblement ces résultats. Notons que les subven-

La Direction de la statistique dispose des comptes d'exploitation d'une douzaine d'entreprises dont l'activité principale est l'exportation de produits de la mer. Les quantités totales exportées déclarées auprès de la D.O.P.M. et les tarifs F.O.B. pratiqués sur le marché de Dakar ont servi de base. Nous avons extrapolé les comptes fournis par le Ministère des Finances sur la base du chiffre d'affaires "poisson" de la branche. Les prix F.O.B. ont été vérifiés à partir des quantités déclarées à l'exportation par les entreprises de l'échantillon et leur chiffre d'affaires.

Pour ce qui est de la transformation des produits, nous n'avons eu que des informations partielles. Les entreprises ont rarement une comptabilité analytique. La séparation des coûts de l'activité de transforma-

Compte du Mareyage vers l'exportation :	en millions de F CFA	
Chiffre d'affaires	54.396	100%
Consommations intermédiaires	42.016	77,2%
dont :		
Gas-oil et lubrifiants	739	1,8%
Eau	182	0,4%
Electricité	880	2,1%
Transport	2.179	5,2%
Fournitures	207	0,4%
Entretien	769	1,8%
Télécommunications	323	0,8%
Frais bancaires	125	0,4%
Frais de stockage	113	0,3%
Transitaire	69	0,2%
Achats à la pêche artisanale	7.604	18,1%
Achats à la pêche chalutière	16.807	40,0%
Achats d'emballages	1.491	3,5%
Achats aux usines	6.593	15,7%
Frais de port	280	0,7%
Achats directs à l'étranger	2.409	5,7%
Autres	1.246	2,9%
Valeur ajoutée	12.380	22,8%
+ Etat (subventions)	867	
	13.247	
dont :		
Salaires	7.057	53,3%
Etat (Impôts et taxes)	1.486	11,2%
Amortissements	2.847	21,5%
Autres	1.857	14,0%

tions attribuées couvrent plus de 10% de la masse salariale distribuée par la branche.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS :

Les exportations

Les exportations des produits de la pêche sont estimées à 71.672 millions de Francs CFA pour 96.448 tonnes d'équivalent frais.

Les importations incluses du secteur

Les importations incluses du secteur s'élèvent à près de 20 milliards de Francs CFA. Le pétrole représente 20% des coûts en devises du secteur. La filière du thon appertisé est la plus grosse consommatrice de produits étrangers. En valeur, les apports de thon débarqués par la flotte non basée à Dakar sont aussi importants que les importations de produits pétroliers destinés à l'ensemble des activités liées au secteur de la pêche.

La valeur ajoutée incluse du secteur

La valeur ajoutée induite, toutes pêcheries confondues, se monte à plus de 115 milliards de Francs CFA pour l'année 1987.

La consommation intérieure

La consommation intérieure apparente de poisson est de 248.000 tonnes équivalent frais, dont 30.000 tonnes importées, pour une valeur de 60 milliards de Francs CFA. La consommation apparente moyenne par habitant serait donc de 38 Kg par an, soit près de 9.000 Francs CFA annuel per capita. Les résultats de l'enquête consommation en milieu urbain réalisée par le CRODT de mars 1986 à mars 1987 estimait la quantité de poisson frais par tête à 114 grammes par jour, soit 41,6 Kg par an. L'écart semble pouvoir s'expliquer par le biais urbain de l'enquête. Celle-ci concernait un échantillon de 4.472 ménages dont 4.150 répartis dans treize agglomérations.

La valeur ajoutée incluse et la balance en devise par tête et par pêche

En termes de valeur ajoutée par tête ou de revenu en devises, la pêche thonière est la plus performante. La pêche artisanale, quant à elle, dégage bien moins de richesses par tête que les pêcheries industrielles. Néanmoins, elle fournit plus de vingt fois plus d'emplois directs, près de 45.000 (source D.O.P.M.) contre à peine plus de 2.000 aux pêcheries indus-

	VA incl. /tête	Coûts en devises /tête	Recettes indirectes en devise /tête	Balance en devi- ses /tête	Product/ tête en Kg
Pêche arti- sanale	594	30	313	283	5.441
Pêche chalutière	8.305	1201	19.008	17.807	21.944
Pêche thonière	13.694	487	40.162	39.675	25.666
TOTAL PECHE	1.095	91	1.609	1.518	6.435

trielles. Les emplois indirects dégagés par les différentes pêcheries sont difficiles à évaluer en raison de l'importance des emplois saisonniers ou à temps partiel. Les estimations du CRODT s'élèvent à 35.000 pêcheurs artisans. Néanmoins, il est raisonnable de penser que ce rapport de un à vingt demeure.

La dépendance du secteur de la pêche.

La pêche artisanale est la moins liée au reste de l'économie. Sa demande en carburant résume sa consommation en services.

Les filières de la pêche industrielle, quant à elles, dépendent largement de leurs consommations intermédiaires. Le taux de valeur ajoutée des agents directs est, à l'exception des thoniers, inférieur à 40%. Les conserveries n'atteignent pas 10%. Une telle dépendance envers des fournisseurs de biens et services en position d'oligopole, et bien souvent de monopole, fragilise les filières issues des pêcheries industrielles.

Dans un contexte d'internationalisation accrue du marché des produits de la mer, et notamment du thon, cela constitue un handicap certain pour le secteur de la pêche.

RÉFÉRENCES

- BELLMANS (M.S.), 1983.- Les revenus et la rentabilité des différents engins de pêche artisanale à Mbour. *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 86.
- BRENDÉL (R.), 1990.- Analyse de la consommation de carburant des chalutiers de pêche démersale côtière au Sénégal. Conséquence sur la rentabilité des armements et la gestion des pêcheries. *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 121, 61 pages.
- CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, 1989.-Sénégal, note de conjoncture, 43 pages.
- C.E.A.M.P.E.M.N. , 1987.- Analyse économique du secteur de la pêche. Cellule d'appui au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, République Islamique de Mauritanie, 152 pages.
- CHABOUD (C.), 1983.-Le mareyage au Sénégal. *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 87, 112pages.
- CHABOUD (C.), KEBE (M.), 1989.-La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal, commerce traditionnel et interventions publiques. *Cah. Sci. Hum.* 25 (1-2) : 125-143.
- CHABOUD (C.), KEBE (M.), 1989.- Les relations entre producteurs et commerçants, ou les mareyeurs sont-ils des exploités ? Le cas du Sénégal. *Communication pour le symposium Orstom-Ifremer "La recherche face aux pêches artisanales"*, Montpellier, 3-7 juillet 1988, 15 pages.
- CHABOUD (C.), KEBE (M.), 1990.- La commercialisation du poisson de mer dans les régions intérieures du Sénégal, données statistiques, CRODT/ISRA, *Contrat FAO/TCP/SEN/6653(T)*, 300 pages.
- CHARNEAU (D.), 1988.- L'économie du thon au Sénégal : intégration nationale et internationalisation de la filière. *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 109, 194 pages.
- CHERVEL (M.), LE GALL (M.), Manuel d'évaluation économique des projets, la Méthodes des Effets. *Ministère de la Coopération, République Française*, 204 pages.
- CRODT, 1988.- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 1986. *Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 159, 94 pages.

- CRODT, 1989.- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 1987. *Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 175, 85 pages.
- CRODT, 1989.- Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 1988. *Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 178, 90 pages.
- DEME (M.), 1988. Etude économique et financière de la pêche sariniaire sénégalaise. *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 107, 66 pages.
- DOPM, 1989.- Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise, année 1986, 107 pages.
- DOPM, 1990.- Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise, année 1987, 96 pages.
- DOPM, 1990.- Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise, année 1988, 118 pages.
- FAO, 1989.- Statistiques des pêches, produits, vol 65, 369 pages.
- SOCECO-PECHART, 1982.- Dictionnaire des points de débarquement de la pêche artisanale maritime sénégalaise en 1981. *Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 109, 90 pages.
- SOCECO-PECHART, 1982.- Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal, avril et septembre 1981, *Doc. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 83, 38 pages.
- SOCECO-PECHART, 1983.- Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal, avril et septembre 1982, *Doc. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 90, 29 pages.
- SOCECO-PECHART, 1985.- Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal, avril et septembre 1983, *Doc. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 101, 51 pages.
- WEBER (J.), 1980.- Socio-économie de la pêche artisanale en mer au Sénégal : hypothèses et voies de recherches. *Rev. socio-éco. ISRA*, 4 ; *Doc. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye*, 84, 3-24.

